

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller (par vidéoconférence)
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la Covid, monsieur Simon Sheehy s'est joint la réunion par vidéoconférence.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

20-10-202 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

2. ORDRE DU JOUR

- Points à ajouter ou à retirer
 - Le point 8.1 est remplacé et le point 8.2 est retiré
- Adoption

3. PERIODE DE QUESTIONS

4. PROCÈS-VERBAUX

- 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020
 - Commentaire(s)/correction(s)
 - Adoption
- 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020
 - Commentaire(s)/correction(s)
 - Adoption
- 4.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020
 - Commentaire(s)/correction(s)
 - Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
 - 5.1. Prolongement de l'embauche au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement – poste saisonnier
 - 5.2. Prolongement de l'embauche au poste de journalier des travaux publics – poste saisonnier
 - 5.3. Autorisation de procéder au processus d'embauche pour un poste à temps plein d'un inspecteur en urbanisme et en environnement
 - 5.4. Programme de reconnaissance, santé et mieux-être des employés
 - 5.5. Projet de règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* abrogeant et remplaçant les règlements 113 et 113.1
 - 5.5.1 Avis de motion
 - 5.5.2 Présentation du projet de règlement
6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 6.1 Rapport d'interventions du Service de sécurité incendie – septembre 2020
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Octroi du contrat de déneigement des stationnements municipaux et du chemin d'accès au garage municipal pour l'hiver 2020-2021
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Projet de règlement 104.32 visant à modifier le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter les dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone Ra/a-9
 - 8.1.1. Avis de motion
 - 8.1.2. Adoption du projet de règlement 104.32, lancement d'une démarche de participation publique et dépôt du calendrier des étapes
 - 8.2. Retiré
9. **SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**
 - 9.1. Engagement de professeurs et de firmes spécialisées – session automne 2020
10. **FINANCES**
 - 10.1. Dépôt des comptes du mois de septembre 2020
 - 10.2. Autorisation de paiement – 18^e versement à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est
 - 10.3. Autorisation de paiement – 1^{er} et 2^e versement à l'entreprise Alain M & M Itée pour les travaux de construction du Pavillon d'accueil de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 39 pour se terminer à 19 h 44. Les membres du conseil municipal répondent aux diverses questions des personnes présentes.

Deux questions ont été adressées par écrit et reçues avant 15 h aujourd'hui. Les questions ont été présentées lors de la séance et un suivi sera fait aux personnes ayant transmis ces questions.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

20-10-203 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

20-10-204 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

20-10-205 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT – POSTE SAISONNIER

20-10-206 **CONSIDÉRANT QUE** la période d'embauche initialement prévue pour le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement se termine au début du mois de novembre ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse des besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement par la direction, il a lieu de prolonger la période d'embauche de monsieur Philippe Lebel au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement jusqu'au 22 décembre 2020 afin de répondre adéquatement aux demandes de la population ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil prolonge la période d'embauche de monsieur Philippe Lebel jusqu'au 22 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE SAISONNIER

20-10-207

CONSIDÉRANT QUE la période d'embauche initialement prévue pour le poste de journalier des travaux publics se termine au début du mois de novembre ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse des besoins du Service des travaux publics par les responsables du service de concert avec la directrice générale, il a lieu de prolonger la période d'embauche de monsieur Jean-François Cabana au poste de journalier des travaux publics jusqu'au 22 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil prolonge la période d'embauche de monsieur Jean-François Cabana jusqu'au 22 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 AUTORISATION DE PROCÉDER AU PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR UN POSTE À TEMPS PLEIN D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

20-10-208

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a analysé les besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes citoyennes et les dossiers à étudier ont augmenté de façon significative depuis les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite créer un poste à temps plein d'inspecteur en urbanisme et en environnement afin de bien servir sa population ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale, appuyée d'un comité de sélection, à entamer le processus d'embauche pour le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement.

QUE l'entrée en fonction soit prévue pour le début de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE, SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES EMPLOYÉS

20-10-209 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la politique de civilité en vigueur afin que celle-ci soit plus complète et reflète davantage les mesures prises pour la santé et le mieux-être des employés de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'encourager et soutenir ses employés à développer de saines habitudes de vie favorisant un mieux-être physique et mental contribue à la productivité de ses derniers ;

CONSIDÉRANT QUE reconnaître les accomplissements et les comportements exemplaires des employés concorde avec les valeurs de la Ville et contribue à appuyer les efforts déployés par ceux-ci dans la réalisation des objectifs de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte le Programme de reconnaissance, santé et mieux-être des employés de la ville de Neuville.

QUE ce programme remplace le volet employé de la Politique de civilité (AD-008) de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 113 ET 113.1

5.5.1 AVIS DE MOTION

20-10-210 Monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* abrogeant et remplaçant les règlements numéro 113 et 113.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec fait l'objet d'une présentation par monsieur Bernard Gaudreau, maire.

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SEPTEMBRE 2020

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué cinq interventions au cours du mois de septembre 2020.

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

7.1 **OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DU CHEMIN D'ACCÈS AU GARAGE MUNICIPAL POUR L'HIVER 2020-2021**

20-10-211 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à une demande de prix pour effectuer le déneigement des stationnements municipaux de l'hôtel de ville, du Vieux Presbytère, du centre Maurice-Côté, de la bibliothèque Félicité-Angers ainsi que le chemin d'accès au garage municipal au cours de l'hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a demandé des prix à trois entreprises ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par Rochette Excavation pour un montant forfaitaire de 16 803.60 \$ (taxes incluses) pour le déneigement des stationnements et du chemin d'accès.

CONSIDÉRANT QUE le prix par opération selon le nombre de voyages pour le chargement et transport de la neige pour chacun des stationnements a été soumis dans la proposition ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde le contrat à Rochette Excavation pour le déneigement de ses stationnements municipaux et du chemin d'accès au garage municipal pour l'hiver 2020-2021 au montant forfaitaire de 16 803.60 \$ (taxes incluses) ;

QUE ce conseil accepte de payer le prix par opération pour le chargement et transport de la neige pour chacun des stationnements selon le nombre de voyages effectués et l'option requise en plus du montant forfaitaire ;

QUE la trésorière et greffière adjointe soit autorisée à procéder au paiement des dépenses nécessaires à même les postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

8.1 **PROJET DE RÈGLEMENT 104.32 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS DANS LA ZONE RA/A-9**

8.1.1 **AVIS DE MOTION**

20-10-212 Monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone Ra/a-9.

8.1.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 104.32, LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET DÉPÔT DU CALENDRIER DES ÉTAPES

20-10-213 **CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage 104 de la Ville de Neuville est entré en vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est assujettie à une démarche de participation publique conformément à la politique de participation publique en matière d'urbanisme, entrée en vigueur le 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet citoyen déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement n'est actuellement pas conforme au plan d'urbanisme et que l'affectation résidentielle rurale où il est situé autorise une densité d'occupation du sol de 3 à 6 logements par hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-9 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2 lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'une démarche de participation publique, conformément au règlement 112 de la Ville de Neuville constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme, a été appuyé par monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2 lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des étapes de l'adoption du projet de règlement 104.32 est également déposé lors de cette séance ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le projet de règlement 104.32 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone Ra/a-9.

QUE ce conseil annonce le lancement de la démarche de participation publique relativement au règlement 104.32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Retiré de l'ordre du jour

9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

9.1 ENGAGEMENT DE PROFESSEURS ET DE FIRMES SPÉCIALISÉES - SESSION AUTOMNE 2020

20-10-214 **CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscription pour la session automne 2020 a pris fin le 15 septembre à 16 h ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications a reçu plus de 240 inscriptions pour les 31 cours offerts à la session d'automne 2020 et qu'il a procédé à l'analyse des inscriptions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des activités pour la session automne 2020 vise la période approximative du 21 septembre au 11 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit engager des professeurs et des firmes spécialisées afin de déployer les cours et les activités offerts dans la programmation ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte les conditions et les honoraires professionnels pour la session d'automne 2020 présentée en annexe par le Service des loisirs et des communications.

QUE ce conseil autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale, à signer les contrats avec lesdits professeurs et firmes spécialisées, au nom de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. FINANCES

10.1 DÉPÔT DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

20-10-215 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2020, au montant de 619 805.37 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total 619 805.37 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 7^e jour du mois d'octobre de l'an 2020.

Manon Jobin, trésorière

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – 18^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR EST

20-10-216 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a obtenu une somme de 12 745 020 \$ du programme d'aide financière *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* pour la construction d'un nouveau réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 111 le 22 juin 2018 par la résolution 18-06-152 afin de financer le coût des travaux, et que ce dernier a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du chantier du réseau d'égout dans le secteur est de la ville par la résolution 17-06-178 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour la construction du réseau d'égout à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 18 102 572.72 \$ le 6 août 2018 par la résolution 18-08-177 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a transmis la recommandation de paiement numéro 18 de l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 148 467.50 \$ (taxes incluses) incluant la libération partielle de la retenue restante ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à procéder au paiement au montant de 148 467.50 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc., tel que recommandé par la firme SNC-Lavalin.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{ER} ET 2^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE ALAIN M & M LTÉE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PAVILLON D'ACCUEIL DE LA RÉSERVE NATURELLE DU MARAIS-LÉON-PROVANCHER

20-10-217 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour les travaux de construction du Pavillon d'accueil de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher au montant de 608 215.45 \$ (taxes incluses) le 16 juin 2020 par la résolution 20-06-42 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture Patriarche a transmis les recommandations de paiement numéro 1 et 2 pour l'entreprise Alain M&M ltée aux montants respectifs de 141 220.92 \$ (taxes incluses) et de 59 442.65 \$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations sont conformes à l'avancement des travaux ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise la trésorière et greffière adjointe à procéder au paiement du montant de 200 663.57 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Alain M & M ltée, comme recommandé par la firme d'architecture Patriarche.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08030 722 « Pavillon d'accueil Marais-Léon-Provancher ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 01 pour se terminer à 20 h 15. Les membres du conseil municipal répondent aux diverses questions des personnes présentes.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 20 sur proposition de monsieur Dominic Garneau, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière